



Abbaye Saint-Joseph de Clairval

Lettre du 3 septembre 2014,
fête de saint Grégoire le Grand

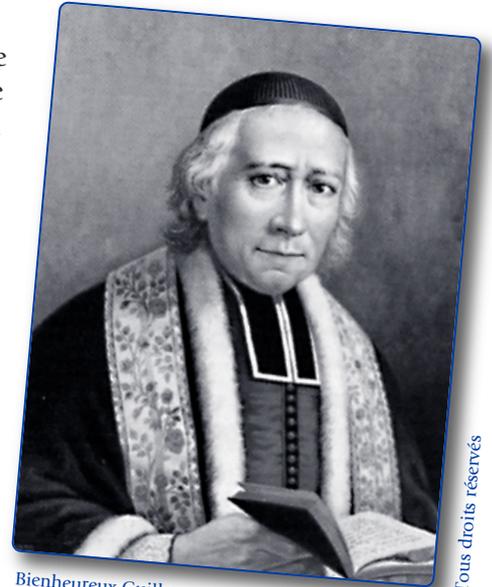
Bien chers Amis,

LE 3 septembre 2000, saint Jean-Paul II béatifiait Guillaume Chaminade, fondateur des Marianistes ; dans son homélie, le Pape précisait : « Cette béatification, durant l'année jubilaire, rappelle aux fidèles qu'il leur appartient d'inventer sans cesse des manières nouvelles d'être témoins de la foi, notamment pour rejoindre ceux qui sont loin de l'Église et qui n'ont pas les moyens habituels de connaître le Christ. » Le bienheureux était, en effet, déjà préoccupé par l'évangélisation des "périphéries" à laquelle nous convie le Pape François.

Treizième enfant de parents vivant dans une modeste aisance (le père est vitrier et drapier), Guillaume Chaminade est né à Périgueux en 1761. Dès qu'il le peut, il accompagne sa mère à la cathédrale voisine, où il prie avec ferveur. À l'âge de dix ans, au moment de recevoir le sacrement de Confirmation, il décide d'ajouter à son prénom de Baptême celui de Joseph, l'homme qui, après JÉSUS, est le plus proche de MARIE. Guillaume-Joseph part étudier au collège Saint-Charles de Mussidan, où ses deux frères, déjà prêtres, exercent des responsabilités. Vers cette époque, il se blesse grièvement au pied. Après deux mois d'un traitement inefficace, il fait vœu, s'il guérit, d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Verdélais, un sanctuaire proche de Bordeaux. Bientôt Guillaume-Joseph se trouve suffisamment guéri pour faire à pied ce trajet de 80 km (le sanctuaire de Verdélais est aujourd'hui desservi par les Marianistes, ses fils spirituels). Après sa scolarité, Guillaume-Joseph passe deux ans à Bordeaux. À la recherche de sa vocation, il visite une douzaine de monastères, mais ne trouve en aucun d'eux le recueillement désiré ; à cette époque, de nombreux religieux sont relâchés et contaminés par l'esprit sceptique du siècle des Lumières. Il se rend à Paris au séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre en 1785, et devenu docteur en théologie, il revient avec joie au collège Saint-Charles dirigé par ses deux frères Jean-Baptiste et Louis. La dévotion envers la bienheureuse Vierge MARIE, honorée spécialement sous le vocable de l'Immaculée Conception, y est en honneur.

« Courez vite ! »

En août 1790, à Paris, l'Assemblée nationale vote la Constitution civile du clergé, qui met l'Église de France en état de schisme. L'année suivante, Louis et Guillaume Chaminade refusent de prêter le serment de fidélité à cette Constitution civile, exigé par une loi (leur frère, Jean-Baptiste, est mort de maladie en janvier 1790). Confisqué et laïcisé, le collège de Mussidan se vide rapidement de ses effectifs. Guillaume se rend alors à Bordeaux pour y poursuivre un apostolat discret de



Bienheureux Guillaume-Joseph Chaminade

Tous droits réservés

prêtre non-jureur, c'est-à-dire réfractaire au serment schismatique. Il y achète une propriété à la périphérie de la ville, appelée Saint-Laurent. En 1792, les prêtres non-jureurs sont bannis de France. Guillaume continue cependant son activité, au risque d'être arrêté et condamné à mort ; en pleine période de la Terreur (1793-1794), il circule dans la ville, dissimulé sous un costume et avec un attirail de rétameur ou de chaudronnier. Il célèbre la Messe en secret, dans des maisons privées. Un jour, il est interpellé par des patriotes armés : « Citoyen ! N'as-tu pas vu le calotin Chaminade passer par là ? On nous l'a dénoncé. Il ne doit pas être loin ! – En effet, répond-il de la mine la plus placide, courez, courez vite pour le rattraper ! »

En 1795, après la chute de Robespierre, une accalmie de la persécution permet aux prêtres fidèles de sortir de la clandestinité. Guillaume-Joseph ouvre un oratoire rue Sainte-Eulalie ; il est chargé, en tant que Pénitencier des diocèses de Bordeaux et Bazas, de recevoir et d'absoudre les prêtres jureurs repentants. En deux ans, il en réconciliera une cinquantaine. Mais bientôt, le gouvernement du Directoire ayant remis en vigueur les lois contre les prêtres réfractaires, l'abbé Chaminade reprend son ministère clandestin. Le 18 fructidor an V (septembre 1797), à Paris, un coup d'État donne le pouvoir aux révolutionnaires les plus intransigeants. Guillaume-Joseph émigre à Saragosse, en Espagne. Là, il prend connaissance du projet d'un ancien élève de Saint-Charles, Bernard Daries, réfugié à Tolède : ce laïc rêve de fonder, sous le nom de "Société de MARIE", une

congrégation vouée à faire connaître et aimer la Mère de Dieu, afin de reconquérir au Christ, par sa Mère, tant d'âmes qui l'ont abandonné. Une consécration à la Vierge Immaculée sera demandée aux adhérents. Le projet de Bernard Daries (qui mourra dès 1799) intéresse vivement l'abbé Chaminade. Devant l'autel de Notre-Dame du Pilier (*del Pilar*), à Saragosse, il promet à MARIE de tout faire pour commencer cette œuvre.

En novembre, Bonaparte s'empare du pouvoir et inaugure une politique d'apaisement sur le plan religieux. Un décret consulaire permet bientôt aux prêtres exilés de rentrer en France ; l'abbé Chaminade regagne Bordeaux où il loue une maison et ouvre une chapelle sommairement aménagée dans la plus grande pièce. Le 8 décembre 1800, il fonde avec quelques hommes, prêtres et laïcs, la congrégation de Notre-Dame, association dont les membres promettent d'honorer la Sainte Vierge sous le vocable de l'Immaculée Conception. Lors de la signature d'un concordat entre Napoléon et le Pape Pie VII (décembre 1801), la congrégation compte déjà une centaine de membres. On déménage pour s'installer dans des locaux plus vastes, tout en restant discrets, pour ne pas éveiller les soupçons de la police.

En ces temps difficiles où toute la vie religieuse en France est à reconstruire, l'abbé Chaminade veut unir toutes les catégories sociales en une congrégation unique pour augmenter son efficacité apostolique. En son sein, on distinguera des ensembles homogènes : les jeunes gens, les jeunes filles, les hommes d'âge mûr, les différents corps de métier. Des responsables sont institués, chargés les uns du chant sacré, d'autres de la sacristie, des affaires matérielles, etc. En mars 1801, est constitué le rameau féminin de la congrégation, autour de Marie-Thérèse de Lamourous, une célibataire. La consécration demandée aux congréganistes est un "contrat" entre le fidèle et la Vierge MARIE. Le chrétien s'engage à rendre à MARIE le culte qui lui est dû, selon les modalités prescrites par les règlements de la congrégation. Il récitera le Petit Office de l'Immaculée Conception et s'efforcera d'honorer Notre-Dame dans tous les actes de sa vie. Il sait qu'en retour la Vierge lui assurera son concours maternel en toutes circonstances. C'est une reconnaissance solennelle de la maternité de MARIE sur chaque chrétien. Mais Guillaume Chaminade ne sépare jamais MARIE de JÉSUS : la Mère de Dieu nous conduit à son divin Fils.

« Rejoindre les périphéries »

Dès son retour en France, l'abbé Chaminade avait sollicité et obtenu du Pape le titre de Missionnaire apostolique. Il se considérera toujours comme un apôtre chargé de gagner au Christ les hommes qui sont les plus éloignés de Lui. Des jeunes gens sans formation chrétienne suivent, à titre de "prétendants", une sorte de catéchuménat qui les préparera à se confesser et à communier ; ils pourront alors devenir congréganistes.

Comme, en son temps, le bienheureux Chaminade, le Pape François a souvent évoqué l'urgence pour l'Église

d'annoncer l'Évangile dans les "périphéries", c'est-à-dire dans les milieux sociaux les plus éloignés. Dans l'exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, du 24 novembre 2013, il écrit : « L'évangélisation obéit au mandat missionnaire de JÉSUS : *Allez donc ! De toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit* (Mt 28, 19-20)... Tout chrétien et toute communauté discernera quel est le chemin que le Seigneur demande, mais nous sommes tous invités à accepter cet appel : sortir de son propre confort et avoir le courage de rejoindre toutes les périphéries qui ont besoin de la lumière de l'Évangile... Chaque Église particulière, portion de l'Église Catholique sous la conduite de son évêque, est, elle aussi, appelée à la conversion missionnaire... Sa joie de communiquer JÉSUS-CHRIST s'exprime tant dans sa préoccupation de l'annoncer en d'autres lieux qui en ont plus besoin, qu'en une constante sortie vers les périphéries de son propre territoire ou vers de nouveaux milieux sociaux-culturels. Elle s'emploie à être toujours là où manquent le plus la lumière et la vie du Ressuscité » (n. 19 et 30).

Réglée par la foi

Le nouvel archevêque de Bordeaux, M^{gr} d'Aviau, se félicite de trouver l'œuvre déjà prospère de la congrégation de Notre-Dame, à laquelle il confie la chapelle de la Madeleine, au cœur de la ville. Le fondateur habite sur place ; à quarante-trois ans (en 1804), il est déjà considéré par tous comme un saint. Affable, simple, d'une élocution un peu embarrassée mais porteuse d'une très riche doctrine, il donne l'exemple d'un homme entièrement adonné aux choses de Dieu. Il ramène tout aux enseignements de la foi, sa vertu de prédilection : pensées, résolutions, conseils, actions ; la vie tout entière doit être réglée par la foi, selon cette parole de saint Paul : *Le juste vit de la foi* (Rm 1, 17).

Les années 1806 à 1809 sont fécondes ; l'abbé Chaminade patronne le retour à Bordeaux des Frères des Écoles Chrétiennes vers lesquels il dirige maintes vocations. De nombreuses jeunes filles congréganistes entrent dans la vie religieuse. Cependant, les épreuves ne manquent pas : décès prématuré du frère de Guillaume-Joseph, Louis-Xavier, ennuis de santé du fondateur lui-même, difficultés matérielles consécutives à la guerre européenne menée par Napoléon, conséquences du conflit entre l'empereur et le Pape... Une perquisition de police a lieu en novembre 1809 chez le fondateur, accusé à tort de "complot royaliste". Interdite le 24 novembre, la congrégation poursuit néanmoins ses activités dans la plus grande discrétion. Des jeunes filles de la congrégation s'engagent par des vœux privés et portent un habit religieux sous leurs vêtements civils. En 1814, la défaite et l'abdication de Napoléon rendent la liberté à la congrégation ; mais son fondateur sera arrêté et incarcéré en 1815 pendant les Cent-Jours, éphémère retour au pouvoir de Napoléon.

Le sel de la terre

Après sa libération, un des premiers soins de l'abbé Chaminade est de fonder en 1816, à Agen, un couvent ardemment désiré depuis 1809 par quelques jeunes filles réunies par Adèle de Trenquelléon. Les postulantes n'y prononcent pas de vœux religieux ; elles ne sont donc pas considérées comme religieuses, ni tenues à porter l'habit religieux. L'évêque d'Agen, qui souhaite les utiliser pour des apostolats extérieurs, se satisfait de ce compromis ; mais l'abbé Chaminade est convaincu de la valeur irremplaçable de l'état religieux dans l'Église et de la nécessité des vœux publics, qui manifestent la consécration totale à Dieu. « La vie religieuse, explique-t-il, est au christianisme ce que le christianisme est à l'humanité. Sans les religieux, l'Évangile n'aurait nulle part une application complète dans la société humaine. » En 1817, il convainc l'évêque, qui autorise alors les "Filles de MARIE" à prononcer des vœux, en toute discrétion.

Dans l'Exhortation apostolique *Vita consecrata*, saint Jean-Paul II écrivait : « Au-delà des estimations superficielles en fonction de l'utilité, la vie consacrée est importante précisément parce qu'elle est surabondance de gratuité et d'amour, et elle l'est d'autant plus que ce monde risque d'être étouffé par le tourbillon de l'éphémère. Sans ce signe concret, la charité de l'ensemble de l'Église risquerait de se refroidir, le paradoxe salvifique de l'Évangile de s'émousser, le "sel" de la foi de se diluer dans un monde en voie de sécularisation. La vie de l'Église et la société elle-même ont besoin de personnes capables de se consacrer totalement à Dieu et aux autres pour l'amour de Dieu. "Qu'en serait-il du monde, s'il n'y avait les religieux ?" (sainte Thérèse d'Avila, *Vie par elle-même*, ch. 32) » (*Vita consecrata*, 25 mars 1996, n. 105).

En 1817, un congréganiste de vingt-et-un ans, Jean-Baptiste Lalanne, confie au fondateur son intention de devenir religieux. L'abbé Chaminade acquiesce avec prudence : « Faisons donc une association religieuse par les trois vœux de religion, mais sans nom, sans costume distinctif, sans existence civile. Et mettons le tout sous la protection de MARIE Immaculée à qui son divin Fils a réservé la dernière victoire sur l'enfer. » Le 2 octobre 1817, cinq jeunes gens font entre ses mains des vœux temporaires. Ce jour-là, la "Société de MARIE" est née : on ne l'appelle encore que "la Petite Société". Les nouveaux religieux s'installent dans une maison attenante à la chapelle de la Madeleine.

Parmi les œuvres issues de la congrégation bordelaise à cette époque, il faut citer, à partir de 1820, celle des "Bons Livres". Il s'agissait de répondre à l'invasion de libelles antireligieux et licencieux, caractéristique de l'époque, par la diffusion très large, en prêt, au moyen de bibliothèques roulantes, des livres catholiques. Pendant l'année 1826, 800 000 ouvrages seront ainsi diffusés. Les congréganistes prennent également en charge la visite des prisonniers ; ils s'occupent des petits ramoneurs auvergnats, assurant à ces enfants exploités et menacés dans leur vertu les secours spirituels et matériels

nécessaires. La congrégation, qui fait tache d'huile depuis Bordeaux, s'adapte avec souplesse à toutes les missions d'évangélisation et d'éducation.

Comme la Croix

Les critiques contre l'œuvre de l'abbé Chaminade ne manquent pas. On s'étonne de cet Ordre religieux où se trouvent sur un pied d'égalité prêtres et laïcs. Le fondateur s'autorise pour cela de la Règle de saint Benoît, qui n'accorde pas aux prêtres une préséance particulière sur les autres moines. En octobre 1821, est ouvert à Saint-Laurent, dans une grande pauvreté matérielle, le premier noviciat de la Société de MARIE, destiné aux ouvriers et aux paysans. Deux autres noviciats vont bientôt s'ouvrir à Bordeaux, l'un pour les étudiants et l'autre pour les religieuses ; l'abbé Chaminade transmet aux novices son enthousiasme missionnaire et insiste sur les dispositions intérieures qui sont indispensables chez les postulants. Ceux-ci peuvent avoir de grands défauts, mais l'essentiel est « la formation de la volonté par la foi et la charité... Un religieux qui n'est pas spirituel est une chimère et un fantôme ». Il insiste sur le renoncement à soi-même : « L'état religieux est une croix qui ressemble à la croix de JÉSUS-CHRIST, formée aussi de deux pièces aussi dures que le bois, de la pénitence, objet des vœux de pauvreté et de chasteté, et de l'obéissance, objet du troisième vœu. »

Le fondateur a compris que l'éducation de la jeunesse est une priorité. Des écoles gratuites s'ouvrent pour les garçons et pour les filles. Le succès est immédiat et la demande très grande. La plupart des instituteurs des écoles de garçons sont des Frères non prêtres. Dès 1821, la Société essaime dans l'est de la France, à Saint-Remy, en Franche-Comté. Là, les religieux reçoivent des instituteurs de campagne laïcs pour des retraites de quinze jours ; bientôt, un collège secondaire et une école normale d'instituteurs, puis des écoles professionnelles y sont ouverts. L'engagement des Frères et des religieuses dans l'enseignement, alors monopole d'État, amène le fondateur à demander l'approbation légale de ses instituts. Aucun institut religieux, en dehors de quelques petites sociétés de frères instituteurs, n'a encore été approuvé depuis la Révolution. Dans le contexte plus favorable de la Restauration, le fondateur obtient cette approbation en 1825. À travers ses diverses œuvres, l'institut n'aura d'autre fin ultime que « d'enseigner à tous les hommes la science du Salut ». La reconnaissance légale des Filles de MARIE intervient deux mois plus tard.

À l'heure où les milieux hostiles au christianisme rêvent de former une jeunesse sans Dieu, l'abbé Chaminade s'efforce de créer partout des écoles normales d'instituteurs, la formation de bons maîtres chrétiens étant pour lui une priorité absolue.

Le *Catéchisme de l'Église Catholique* de 1992 a réaffirmé le droit naturel des parents à choisir l'école de leurs enfants : « Premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, les parents ont le droit de choisir pour eux

une école qui corresponde à leur propres convictions. Ce droit est fondamental. Les parents ont, autant que possible, le devoir de choisir les écoles qui les assisteront au mieux dans leur tâche d'éducateurs chrétiens. Les pouvoirs publics ont le devoir de garantir ce droit des parents et d'assurer les conditions réelles de son exercice» (CEC 2229).

Juillet 1830 : à Paris, une émeute vient de renverser le roi Charles X; cette révolution politique s'accompagne de violences anticléricales. Guillaume-Joseph Chaminade attend calmement les événements : « Je n'ai d'autre politique que celle de recourir tous les jours à la Sainte Vierge. » En février 1831, des émeutiers essaient d'enfoncer les portes de la maison de la Madeleine avec des barres de fer; une autre troupe jette des pierres sur le noviciat de Saint-Laurent; menacé, le fondateur des Marianistes doit reprendre des habits civils comme en 1793 et se réfugier à Agen; il y restera cinq ans. Il transpose les noviciats de ses deux instituts dans cette ville moins agitée que Bordeaux.

Au nom de la laïcité de l'enseignement, le régime de Louis-Philippe retire les subsides accordés aux écoles normales catholiques; celles-ci sont dès lors menacées dans leur existence même. Plus graves encore sont les difficultés internes qui surviennent dans la Société de MARIE. On accuse l'abbé Chaminade d'incompétence et d'imprudence dans sa gestion financière. Les constitutions qu'il a élaborées pour la Société sont rejetées par certains de ses collaborateurs de la première heure, en particulier le Père Lalanne, supérieur de Saint-Remy en Haute-Saône, un homme intelligent mais individualiste et brouillon. Des membres de la Société se font relever de leurs vœux. L'archevêque de Bordeaux et l'évêque d'Agen eux-mêmes sont peu favorables au fondateur; le second lui interdit même, en 1832, l'accès à la maison de ses religieuses.

L'abbé Chaminade aimait à dire : « Quel puissant moyen pour parvenir à la ressemblance de JÉSUS-CHRIST, que d'avoir pour Mère la Mère même de JÉSUS-CHRIST ! » À sa suite, consacrons-nous sans réserve à MARIE, pour qu'elle nous obtienne la grâce de faire tout ce que son Fils nous inspirera.

- *Petite vie de Guillaume-Joseph Chaminade*, par Vincent Gizard, éd. Desclée de Brouwer, 1995.

- *Guillaume-Joseph Chaminade, un nouveau portrait*, par Vincent R. Vasey sm, éd. Téqui, 2006.

Un rejet douloureux

À partir de 1834, à la faveur de la paix retrouvée, l'abbé Chaminade reprend la rédaction des Constitutions de la Société de MARIE. En 1839, il reçoit du Pape un "décret de louange" des deux instituts, masculin et féminin. Devenu octogénaire, il pense à sa succession à la tête de la Société. Mais les longues intrigues d'un jeune religieux ambitieux dressent les trois assistants contre le fondateur. Un mémoire envoyé au Saint-Siège aboutit en 1845 à l'éviction de celui-ci, et son successeur lui interdit toute activité à l'intérieur de l'institut. Les dernières années de Guillaume-Joseph Chaminade sont marquées par le sentiment douloureux d'avoir été rejeté de la Société qu'il a fondée. Le 6 janvier 1850, une crise d'apoplexie le prive de la parole. Par gestes, il témoigne, les jours suivants, du pardon accordé pour les offenses subies, et de son obéissance à son supérieur. Le 22 janvier, le crucifix à la main, Guillaume-Joseph rejoint au Ciel le Dieu à qui il n'a jamais rien refusé. Vingt ans plus tard, les religieux de la Société de MARIE, qu'on appellera bientôt "Marianistes" seront déjà plus d'un millier, répandus sur quatre continents. Les Marianistes ne doivent pas être confondus avec les Maristes, membres d'un institut fondé en 1816 par l'abbé Jean-Claude Colin.

En béatifiant Guillaume-Joseph Chaminade, saint Jean-Paul II a résumé ainsi son message : « Il invite chaque chrétien à s'enraciner dans son Baptême, qui le conforme au Seigneur JÉSUS et lui communique l'Esprit Saint... Son attachement filial à MARIE l'a maintenu dans la paix intérieure en toute circonstance, l'aidant à faire la volonté du Christ. Son souci de l'éducation humaine, morale et religieuse, est pour toute l'Église un appel à une attention renouvelée pour la jeunesse, qui a besoin tout à la fois d'éducateurs et de témoins pour se tourner vers le Seigneur et prendre sa part dans la mission de l'Église. »

Dom Antoine Marie o.s.b.

- Pour recevoir (gratuitement) la Lettre de l'Abbaye Saint-Joseph de Clairval, s'adresser à l'Abbaye (coordonnées ci-dessous).
- Nous recevrons avec gratitude toutes les adresses d'éventuels lecteurs que vous voudrez bien nous envoyer.
- Références bancaires :

CCP : "Abbaye Saint-Joseph" (France : 561878 A Dijon ; Allemagne : Nr. 545 21-667 [BLZ 590 100 66 Saarbrücken] ; Belgique : IBAN : BE41-000-1339871-10 ; BIC : BPOTBEB1 ; Suisse : 19-5447-7, Sion).

Chèque : monnaies acceptées : Euro, sFr., \$ US, \$ Can., £ GB.

Carte bancaire : cf. notre site www.clairval.com

Virement bancaire : IBAN : FR59 2004 1010 0405 6187 8A02 585 ; BIC : PSSTFRPPDIJ ; Intitulé : ABBAYE ST JOSEPH DE CLAIRVAL.

Abbaye Saint-Joseph de Clairval (Éd. française) ISSN : 1956-3876 - Dépôt légal : date de parution - Directeur de publication : Dom Antoine Beauchef - Imprimerie : Traditions Monastiques - 21150 Flavigny-sur-Ozerain.

ABBAYE SAINT-JOSEPH DE CLAIRVAL – 21150 FLAVIGNY-SUR-OZERAIN – FRANCE

Fax : 03 80 96 25 29 – Courriel : abbaye@clairval.com – Site : <http://www.clairval.com/>